

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 5 juillet 2011

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 5 juillet 2011, de 20 h à 21 h 55 en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Madame	Marie-Ève Morin, conseillère
Madame	Lise Ouellet, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller
Monsieur	Léon Beaulieu, conseiller
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Gervais Darisse, maire

Absent : Monsieur André Lapointe, conseiller

Le quorum est atteint.

1. Recueillement et ouverture de la séance

En signe de recueillement, le maire, monsieur Gervais Darisse, demande 30 secondes de silence. Par la suite, il souhaite la bienvenue aux contribuables. Madame Claudine Lévesque fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est proposé par Mme Lise Ouellet et adopté à l'unanimité des conseillers.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 7 juin 2011

2011.07.3.114.

RÉSOLUTION

Le maire fait un résumé du procès-verbal du 7 juin 2011. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal, une correction est apportée au point 26. On devrait lire : les entrées privées **lavées** et non laver. Après cette correction, il est proposé par M. Alain Parent et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal.

4. Adoption des comptes

ATTENDU la lecture de la liste des comptes;

2011.07.4.115.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2011-06-30 pour un montant total de 75 282.95 \$

5. Demande de dérogation mineure

2011.07.5.116.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le propriétaire du 102, chemin Mississippi désire construire un garage privé sur sa propriété;

ATTENDU qu'à l'emplacement disponible, la marge de recul de 4 mètres n'est pas respectée;

ATTENDU que ce certificat de localisation démontre un non-respect de la marge de recul;

ATTENDU que le CCU, en date du 30 mai 2011, recommande d'accorder la dérogation mineure;

ATTENDU qu'un avis public a été affiché le 6 juin 2011 pour informer toute personne intéressée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise une dérogation mineure permettant au propriétaire du 102, chemin Mississippi de construire son garage à 2.44 m de la limite sud de son terrain alors que le règlement de zonage exige une marge de recul de 4 m.

6. Demande de soumission pour le déneigement des rangs de la municipalité de Saint-André

2011.07.6.117.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions pour 2 ans, sur invitation à 2 entrepreneurs : M. Robert Dionne de Kamouraska et C.G. Thériault inc de Ste-Hélène;

ATTENDU que la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission soit :

C.G. Thériault inc :	année 2011-2012	41 833.26 \$ taxes incluses
	année 2012-2013	43 351.65 \$ taxes incluses

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est conforme selon le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal accorde à C.G. Thériault inc. le contrat de déneigement des rangs de la municipalité, pour les années 2011-2012 et 2012-2013, au prix total pour les 2 ans de 85 184.91\$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis.

Le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire à signer les documents.

7. Glaneur : demande de verser la 2e partie de la subvention 2011

2011.07.7.118.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'à la demande du conseil municipal, Le Glaneur a déposé son rapport financier 2010;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que la directrice générale a lu la lettre des administrateurs du journal Le Glaneur;

ATTENDU que le maire informe le conseil qu'il a rencontré certains administrateurs du journal Le Glaneur;

ATTENDU que la municipalité désire contribuer au financement de ce journal;

ATTENDU que la municipalité révisera sous peu les mécanismes d'attribution des aides financières des organismes bénéficiaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé

Que le conseil municipal autorise le versement de la 2e partie de la subvention 2011 pour un montant de 1000 \$.

VOTE : CONTRE : Lise Ouellet
 POUR : 4

La résolution est adoptée majoritairement

8. Formation pour les élus : Développer le comportement éthique

2011.07.8.119.

RÉSOLUTION

ATTENDU le projet de loi no 109 : *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

ATTENDU que le projet de loi impose l'obligation pour tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de participer à une telle formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'inscription à une formation *Développer le comportement éthique* le 29 octobre 2011 à Rivière-Ouelle et de payer un montant de 80 \$ + taxes pour chaque élu. (total 637.98 \$)

9. Résolution pour changer la date de la réunion du conseil du mois d'août 2011

2011.07.9.120.

RÉSOLUTION

ATTENDU que plusieurs membres du conseil pourraient être absents lors de la séance publique prévue initialement le 2 août;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Léon Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal reporte au mardi 9 août 2011, 20 heures, la séance publique du conseil municipal.

10. Fossé à nettoyer dans le chemin Mississippi

2011.07.10.121.

RÉSOLUTION

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

ATTENDU que M. Guillaume Asselin a demandé à la municipalité de nettoyer le fossé, le long de sa propriété, sur une longueur d'environ 500 mètres;

ATTENDU que l'inspecteur a demandé des soumissions aux 2 entrepreneurs suivants :

- C.G. Thériault inc. pour environ 500 mètres 1650.00\$
+ taxes
- Excavation Deschênes inc. pour environ 400 mètres 2850.00\$
+ taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise les travaux de nettoyage de fossé dans le chemin Mississippi, sur une longueur d'environ 500 mètres pour un montant de 1650 \$ + taxes à être effectuée par l'entreprise C.G. Thériault inc.

11. Questions diverses

✓ Information provenant de la MRC de Kamouraska

Le maire fait un résumé de la réunion de juin de la MRC.

✓ Travaux de voirie dans le chemin Mississippi : environ 600 \$ + taxes

2011.07.11.122.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la section non asphaltée du chemin Mississippi est en mauvais état;

ATTENDU que l'inspecteur a évalué qu'il en coûterait environ 600 + taxes pour améliorer l'état de la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise les travaux d'amélioration de la route en terre du chemin Mississippi pour un montant d'environ 600 \$ + taxes.

✓ Factures à payer :

2011.07.11.123.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Léon Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil autorise le paiement des factures suivantes;

- Jacques Thibault vérifi. camion incendie 358.86 \$
- Boutique Lucien Ouellet tiges d'acier 11.39 \$
- Entr. Camille Ouellet chlore 370.26 \$
- Alain Parent frais déplacement 35.00 \$
- BPR définition des travaux 83.47 \$
- Grossiste MR Boucher pancartes etc 938.36 \$
- Les Feuillages du Québec paniers à fleurs 606.24 \$
- Gar. N. Thiboutot couteau pour tondeuse 122.42 \$
Crochet, maillon, etc 11.93 \$
Lampe pour camion incendie 52.12 \$

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

	Location de déchiqueteur	212.70 \$
• Equip. V. Ouellet	huile à chaîne etc	27.15 \$
• Rivière du Loup Clavigraphe	onglet	30.13 \$

12. Correspondance

✓ Formation Urgence Vie :

2011.07.12.124.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'inscription d'une personne pour la formation Urgence Vie. L'inscription est gratuite.

✓ MRC : Prix forfaitaire pour plan de zonage à la géomatique

2011.07.12.125.

RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal autorise l'achat du plan de zonage à la géomatique pour un montant forfaitaire de 350 \$.

13. Période de questions

Les contribuables présents et le conseil échangent sur divers points d'information : les lettres à propos d'un projet de construction près de l'école, la séance d'information préférable en soirée, les taux de taxes, le projet en logement social de la corporation Domaine les Pèlerins.

Les indicateurs de gestion ont été remis au conseil par courriel le 16 juin 2011.

14. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Marie-Ève Morin que la séance soit levée.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire